



# Régie des Eaux de Venelles R.E.V.E.

Etablissement public local en charge du service  
de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur la commune de Venelles  
Statuts du 22 janvier 2013

Rue Félix Chabaud  
13770 VENELLES  
Code APE :  
EAU : 3600 Z  
ASSAINISSEMENT : 3700 Z  
SIRET : 493 587 471 000 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : Jeudi 10 mars 2016 à 18h30

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13

Le Conseil d'Administration de la régie des eaux de Venelles a été convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation qui lui a été adressée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 9 des statuts.

**N° 7/2016**

**Objet : ACTUALISATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Administrateurs présents à cette assemblée	Administrateur absent à cette assemblée	Administrateurs ayant donné pouvoir	Secrétaire de séance
Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Eric PAILLART, David THUILLIER, Jean-Marc MANZON, Jean-Louis MARTINEZ, Alain SAUCOURT, Françoise WELLER, Pierre ROUSSET.		Jean-Philippe DALES à Pierre ROUSSET. Philippe DOREY à Alain QUARANTA. Patrick HUMBERT à Alain SAUCOURT. François LANGLET à Marie SEDANO.	David THUILLIER.

**Vu** les statuts de la régie des eaux de Venelles, adoptés par délibération du Conseil Municipal N°D 2013-6AG en sa séance du 22 janvier 2013, notamment dans son article 11 ;

**Vu** le règlement du service de l'assainissement, adopté par délibération du Conseil d'Administration, n° 12 / 2015, en date du 27 mai 2015 ;

\*  
\*                      \*

**Considérant d'une part**, le devoir d'information sur la tarification 2016, notamment sur les redevances et l'abonnement ;

**Considérant d'autre part**, la modification de l'article 36 – litiges, du règlement de service de l'assainissement de 2015, par l'application de l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 dont le principe général est le suivant : « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation » ;

**Le Conseil d'Administration est invité à :**

**APPROUVER** l'actualisation règlement du service de l'assainissement collectif

Le conseil d'administration après avoir délibéré,

**ADOPTE**

Pour : 13 voix	Contre : 0	Abstention : 0
Alain QUARANTA, François LANGLET, Françoise WELLER, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Eric PAILLART, David THUILLIER, Jean-Marc MANZON, Jean-Louis MARTINEZ, Jean-Philippe DALES, Pierre ROUSSET, Alain SAUCOURT, Patrick HUMBERT.		

Transmis aux services de la Sous-préfecture le :	14/03/16
Publié le :	14.03.16

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

(R.E.V.E.)  
 Rue Le Président - 13770 VENELLES  
 Tél. 04 42 54 61 27 - Fax 04 42 54 61 27  
 Code APE 4102Z - SIRET 493 587 471 00019  
 Site internet : www.régie.doe.eaux-de-venelles.fr

Alain QUARANTA